

LE GUILVINEC INFOS

Juin 2008 - 1ère quinzaine



Jeux Olympiques

Le 6 juin à 20 h 30 au CLC, venez rencontrer Jean-Maxence Berrou, notre Guilviniste sélectionné aux Jeux Olympiques de Pékin.

Avec le support d'un diaporama sur grand écran, il vous parlera de son histoire, sa préparation, ses espérances, et vous expliquera les différentes disciplines du pentathlon moderne. Soyez nombreux pour lui manifester ainsi le soutien des Guilvinistes.

Pour en savoir plus, découvrez le blog de Jean-Maxence à partir du 6 juin à l'adresse "<http://jeanmaxence.leguilvinec.com>", ainsi que l'exposition sur la Chine présentée à la médiathèque.

NB : pour encourager Jean-Maxence et l'aider à assumer ses frais, le Conseil municipal a voté une subvention exceptionnelle de 2000 €.

Rappel :

En France, les écoles maternelles et primaires publiques dépendent des communes, les collèges du Conseil Général, et les lycées du Conseil Régional.

Au Guilvinec, la municipalité dépense 1213,64 € par an pour un élève de maternelle, et 561,52 € pour un élève de primaire. Ces sommes comprennent les frais de fonctionnement (chauffage, fournitures des instituteurs, charges de personnel comme les ATSEM et services de cantine ou garderie) et les frais de rénovation et d'entretien des bâtiments.

A ces montants, le Conseil municipal du 16 mai a voté des subventions complémentaires : 55 € pour les fournitures scolaires et 60 € pour les projets pédagogiques comme les classes de découverte, par enfant du public comme du privé. Une subvention de 550 € par enfant a été votée pour le fonctionnement de l'école Sainte-Anne.

Ravalement

Chacun sait maintenant que la commune et la Communauté de communes participent aux frais de ravalement pour un total de 15 % des sommes engagées par les propriétaires. Désormais, l'aide communale portera uniquement sur les résidences principales. Quelques rappels : uniquement les façades visibles de la rue, en respectant la gamme de couleurs du nuancier disponible en mairie. Il est également impératif de compléter une déclaration préalable de travaux et un dossier de demande d'aide en y joignant un devis et un RIB, et d'attendre l'accord pour les travaux et la décision d'octroi de la subvention avant de commencer le ravalement.

Centre des Loisirs et de la Culture

Le 6 juin prochain à 18 heures aura lieu l'Assemblée générale du CLC. Appel donc à tous les adhérents pour ces retrouvailles annuelles.

Subventions

Le Conseil municipal du 16 mai a été celui de l'attribution des subventions. La plus importante, comme chaque année, a été celle chargée d'assurer le fonctionnement du CLC (132 000 €). Par ailleurs, on notera 4500 € pour le TGV et 1100 € pour le Tennis Club.

Propreté des trottoirs

La municipalité vous rappelle aussi que la propreté des trottoirs relève de la responsabilité des riverains. Merci à chacun du petit effort à faire pour désherber notamment devant son domicile.

Rappel des horaires des messes

<i>Samedi 7 juin</i>	Guilvinec	18 h
<i>Dimanche 8^e juin</i>	Trefflagat	9 h 30
	Plomeur	11 h
<i>Samedi 14 juin</i>	Guilvinec	18 h
<i>Dimanche 15 juin</i>	Trefflagat	9 h 30
	Plomeur	11 h
<i>Samedi 21 juin</i>	Guilvinec	18 h
<i>Dimanche 22 juin</i>	Trefflagat	9 h 30
	Plomeur	11 h

Avis

Dans le dernier numéro, nous vous informions dans la rubrique « Déchets » que l'entreprise « Les Jardins bigoudens » pouvait assurer l'enlèvement des vos déchets verts et encombrants sur demande. Le numéro à contacter est le 06.81.54.41.86.

C'est la fin de l'année scolaire...

...et la fête bat son plein ! A l'école Louise Michel, les enfants ont concocté pour le 14 juin un spectacle de fin d'année en tirant parti de tout ce qu'ils ont appris lors des ateliers du CEL, funky gym et théâtre. Les parents d'élèves s'y sont mis à leur tour et concluent la soirée en proposant un repas à emporter (au choix : ragoût de choux ou chili con carne) à partir de 18 heures.

A l'école Sainte-Anne, l'été sera à nos portes, et les petits élèves finiront l'année scolaire le 27 juin, avec un spectacle à 19 heures, suivi du dîner à 20 heures et de la traditionnelle tombola.

Défrichage

La municipalité rappelle que les propriétaires sont tenus de défricher les terrains non bâtis leur appartenant, ceci afin d'éviter la prolifération des nuisibles. En cas d'impossibilité (éloignement, handicap...), la commune fera appel à une entreprise de défrichage aux frais des propriétaires (plus frais administratifs).

Le savez-vous ?

Chaque année, le Tribunal de Grande Instance demande aux communes de procéder à un tirage au sort de leurs administrés afin d'établir une liste de jurés pour la Cour d'Assises. Les personnes désignées lors de ce tirage sont prévenues par courrier. Sauf empêchement majeur (personne âgée, raison médicale grave...), il est obligatoire de se conformer à la décision de nomination du Tribunal. Ainsi, sur les six personnes tirées au sort par les élus du Guilvinec, deux pourront être nommées par le Président du TGI, et siégeront au jury de la Cour d'assises en 2009.

La municipalité remercie les partenaires qui acceptent de laisser des exemplaires à la disposition des Guilvinistes.